



## Conseillère municipale ? après déménagement

Par **HELARY**, le **10/10/2008** à **11:29**

Je suis actuellement conseillère municipale à Laniscourt (02). Etant actuellement en instance de divorce, je vais déménager prochainement à Laon (02). Ai-je le droit de finir mon mandat de conseillère municipale dans cette commune.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **13:17**

En principe, c'est OUI puisque les conditions de candidature puis d'élection et enfin de nomination ont été respectées à l'époque. Vous avez été choisie par les électeurs, ils vous ont fait confiance pour assurer un mandat de 6 ans, sauf démission de votre part, vous êtes élue jusqu'à la fin de votre mandature.

Par **HELARY**, le **10/10/2008** à **13:22**

Merci de votre réponse et de votre rapidité.